

DELIBERATION N° 95/26/06-04 - ELECTION DE DEUX DELEGUES DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

*En application de l'article L 164.5 du Code des Communes, le Conseil Municipal est appelé à élire deux délégués de la Commune de LUDRES pour le représenter au sein du District de l'Agglomération Nancéienne.*

*Compte-tenu du chiffre de la population, le nombre de délégués s'élève à deux.*

*Il est donc demandé au Conseil Municipal de procéder à leur élection.*

*Ont obtenu :*

- . Monsieur CHONE : 22 voix*
- . Monsieur KIELISZEK : 22 voix*
- . Monsieur MEJEAN : 6 voix*

*Sont élus en qualité de délégués de la Commune de LUDRES au District de l'Agglomération Nancéienne :*

- . Monsieur CHONE Charles*
- . Monsieur KIELISZEK Jean-Daniel*